

Département de Seine et Marne

Commune de Varreddes

Compte rendu de la séance du 14 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze avril, à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué à la date du 06 avril 2022, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MENIL Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : Monsieur MENIL Jean-Pierre, Monsieur MESSANT Francis, Madame DAOUST Michèle, Monsieur THERRAULT Georges, Madame DA ROCHA ARAUJO Joana, Monsieur VANDEVOORDE Maurice-Olivier, Madame VALET Christine, Monsieur VIGNAL Philippe, Madame CAMUS Valérie, Madame DOS SANTOS Carole, Madame PEYRE PRADIER Marlène, Madame LANTENOIS Estelle, Madame COLIN Océane, Monsieur SAULNIER Ludovic, Monsieur NAVE Bruno, Monsieur EIMECKE Jean-Philippe

Pouvoirs : Monsieur DENIS Sébastien par Madame DA ROCHA ARAUJO Joana, Monsieur GOBERT Sylvain par Monsieur MESSANT Francis

Absents : Monsieur BALEMBOIS Philippe

Secrétaire de séance : Monsieur SAULNIER Ludovic

Ordre du jour :

- 1) Budget unique 2022
- 2) Affaires diverses

1) Budget unique 2022

Monsieur le Maire présente le budget unique 2022 et précise que tous les articles et chapitres ont été détaillés lors de la commission budget du 7 avril 2022 :

Section de fonctionnement - Dépenses :

Chap 011 Charges à caractère général :	1 509 801,44 €
Chap 012 Charges de personnel, frais assimilés :	484 600,00 €
Chap 014 Atténuation de produits :	6 600,00 €
Chap 65 Autres charges de gestion courante :	260 355,00 €
Chap 66 Charges financières :	4 771,00 €
Chap 67 Charges exceptionnelles :	1 900,00 €
Chap 022 Dépenses imprévues :	50 000,00 €
Chap 023 Virement à la section d'investissement :	392 183,58 €

Total des dépenses de fonctionnement :	2 710 211,02 €

Section de fonctionnement – Recettes :

Chap 70 Produits services, domaine et vente :	130 330,00 €
Chap 73 Impôts et taxes :	618 622,00 €
Chap 74 Dotations, subventions :	140 800,00 €

Résultat reporté : 1 820 459,02 €

Total des recettes de fonctionnement : 2 710 211,02 €

Section d'investissement- Dépenses :

Chap 204 Subventions d'équipement versées : 12 720,00 €
Chap 21 Immobilisations corporelles (sauf opérations) : 166 730,00 €
Opération n° 17 : agrandissement de la mairie : 1 440 000,00 €
Opération n° 18 : rénovation salle polyvalente : 330 000,00 €
Chap 16 Emprunts et dette assimilées : 40 355,00 €
Restes à réaliser : 54 767,00 €

Total des dépenses d'investissement : 2 044 572,00 €

Section d'investissement- Recettes :

Chap 13 Subventions d'investissement : 1 095 852,00 €
Chap 16 Emprunts et dettes assimilées : 300 000,00 €
Chap 10 Dotations, fond divers et réserves : 124 000,00 €
Chap 021 Virement de la section de fonctionnement : 392 183,58 €
Restes à réaliser : 77 100,00 €
Solde d'exécution positif reporté : 55 436,42 €

Total des recettes d'investissement : 2 044 572,00 €

Les subventions accordées aux associations sont les suivantes :

Société de Pêche : 300 €
Amicale des écoles : 900 €
Sports et Loisirs section Bibliothèque : 1 000 €
Sports et Loisirs section tennis de table : 400 €
Association judo : 300 €
RK Danse : 900 €
ASL VTT : 560 €
Le Souvenir de Varreddes : 280 €
Club de l'Amitié : 1 200 €
Mouvement socio culturel : 1 700 €
Comité des Fêtes : 8 800 €
Atelier de Varreddes : 150 €
Country Dance: 500 €
AS Varreddes Football : 200 €
AVACS : 155 €
Croix Rouge : 80 €
Les amis de Saint Fiacre : 155 €
Association Fair Play : 150 €
Association promotion salle polyvalente : 50 €

Le conseil municipal vote, par 15 voix pour et 3 abstentions (Messieurs SAULNIER, NAVE et EIMECKE), le budget unique 2022.

Monsieur SAULNIER explique pourquoi il s'abstient avec ses deux colistiers. Il appuie sur la nécessité d'investir plus sur la commune en utilisant une partie (de 20 à 30 %) des réserves financières détenues par la commune. Ils auraient souhaiter notamment réaliser le parcours d'activités physiques plus rapidement, en le financant avec cette réserve et sans demander de subvention. Monsieur le Maire indique que son objectif

est de rechercher des subventions systématiquement avant de réaliser des investissements. Une discussion s'est engagée avec d'autres conseillers municipaux.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter le taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 et propose, compte tenu du contexte actuel, de ne pas pratiquer d'augmentation.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter le taux d'imposition des taxes directes locales et ce pour la troisième année consécutive et fixe les taux de la taxe foncière bâtie à 38.54 % et de la taxe foncière non bâtie à 40.25 %.

2) Affaires diverses

Plusieurs parcelles situées Chemin du Coterêt à proximité de la maison médicalisée ont déjà été achetées par la commune. Les propriétaires de la parcelle cadastrée section I n° 201 de 1140 m² sont d'accord pour la vendre à la commune au prix de 15 € le m², prix identique aux premiers terrains achetés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'acheter cette parcelle au prix de 15 € le m².

Monsieur le Maire présente l'offre faite par le Cabinet CARRERE pour assurer la maîtrise d'oeuvre des travaux de rénovation de la salle polyvalente.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition au taux de 9% du montant des travaux.

Monsieur le Maire présente le contrat proposé par SACPA pour assurer la capture et la mise en fourrière des animaux errants, au prix de 0.795 € H.T. par habitant, d'une durée d'un an renouvelable trois fois.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce contrat.

Le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne propose un groupement de commandes relatif à la maintenance des installations d'éclairage public, le contrat actuel arrivant à échéance au 31 décembre 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à ce groupement de commandes.

Deux nouvelles communes demandent à adhérer au SDESM : Nanteuil les Meaux et Trilbardou. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de ces deux communes.

Monsieur THERRAULT indique que dans le cadre de la révision du PLU, il a été demandé la nomination d'un commissaire enquêteur, ce qui permettra de réaliser l'enquête publique.

Monsieur VANDEVOORDE indique que la nouvelle tondeuse a été livrée.

Séance levée à 21 heures 50.